

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MONTAREN ET SAINT MEDIERS**

Séance du 21 janvier 2015

L'an deux mille quinze et le vingt et un janvier, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, Maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Maria FERNANDES, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE, Michel PARADIS, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Alex PIETTE, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY, Frédéric BARNEAUD, Thérèse DELBOS

Pouvoirs (2) : Delphine LAVILETTE à Emmanuel FERREIRA, Alexis PIETTE à Bruno BONNEFOY

Excusés : Aucun

Absents : Aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 12 janvier 2015

Date d'affichage : 12 janvier 2015

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : Délibération pour demande de subvention au titre des amendes de Police.

Monsieur l'Adjoint aux Travaux et à la Voirie expose au Conseil Municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Pour faire suite aux propositions du Groupe de Travail Thématique « Circulation et Mobilité », il propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'amélioration de la sécurité sur des zones recensées comme dangereuses :

- Installation de ralentisseurs de vitesse de type « Coussins Berlinois » : Rue du Vieux Bassin, Chemin de Vigueraud, Chemin du Clos d'Uzès, Chemin du stade.
- Panneaux de limitation de vitesse et plate-forme ralentisseurs sur l'Ancienne voie ferrée (voie empruntée pour promenade par de nombreux piétons et cyclistes).
- Éclairage de traversée de voie / passage piéton à la sortie du parking du boulodrome-écoles et au carrefour de la rue Principale.

L'objectif est d'améliorer sensiblement la sécurité sur ces zones considérées comme potentiellement porteuses de danger. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 36 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de réaliser ces travaux de mise en sécurité pour un montant prévisionnel de 36 000 € TTC.

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2015 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie conforme,
Le Maire,

| | | | | |
|--|------------------------------|----------------------------|---------------------------|---|
| Frédéric BARNEAUD | Rachel BAUDRY | Bruno BONNEFOY | Thérèse DELBOS | Chantal FABIEN |
| Brigitte FAVAND | Emmanuel FERREIRA | Maria FERNANDES | Serge GUIRAUD | Martine JULIA - SANCHEZ |
| Delphine LAVILETTE PROCURATION | Martine LOPEZ | Pierre MICHEL | Michel PARADIS | Alexis PIETTE PROCURATION |
| Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE | Michèle ROMIEU | Franck TICHADOU | | |

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MONTAREN ET SAINT
MEDIERS**

Séance du 21 janvier 2015

L'an deux mille quinze et le vingt et un janvier, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, Maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Maria FERNANDES, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE, Michel PARADIS, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Alex PIETTE, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY, Frédéric BARNEAUD, Thérèse DELBOS

Pouvoirs (2) : Delphine LAVILETTE à Emmanuel FERREIRA, Alexis PIETTE à Bruno BONNEFOY

Excusés : Aucun

Absents : Aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 12 janvier 2015

Date d'affichage : 12 janvier 2015

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : Demande de location gratuite d'un terrain pour activité de Airsoft

Madame l'Adjointe à la Culture, aux Sports et aux Associations fait part au Conseil Municipal de la demande faite par l'association « Dark Eagle Force » représentée par son Président, Monsieur ABAL de bénéficier d'une mise à disposition gracieuse d'un terrain communal afin de pratiquer le loisir d'Airsoft.

Après avoir exposé les arguments du Président de l'association et décrit les caractéristiques de ce loisir de plein air, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise à disposition d'un terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse la mise à disposition d'un terrain communal à l'association « Dark Eagle Force » pour la pratique de l'Airsoft par 16 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS et aucune voix POUR.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie conforme,
Le Maire,

| | | | | |
|--|------------------------------|----------------------------|---------------------------|---|
| Frédéric BARNEAUD | Rachel BAUDRY | Bruno BONNEFOY | Thérèse DELBOS | Chantal FABIEN |
| Brigitte FAVAND | Emmanuel FERREIRA | Maria FERNANDES | Serge GUIRAUD | Martine JULIA - SANCHEZ |
| Delphine LAVILETTE PROCURATION | Martine LOPEZ | Pierre MICHEL | Michel PARADIS | Alexis PIETTE PROCURATION |
| Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE | Michèle ROMIEU | Franck TICHADOU | | |

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MONTAREN ET SAINT
MEDIERS**

Séance du 21 janvier 2015

L'an deux mille quinze et le vingt et un janvier, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, Maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Maria FERNANDES, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE, Michel PARADIS, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Alex PIETTE, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY, Frédéric BARNEAUD, Thérèse DELBOS

Pouvoirs (2) : Delphine LAVILETTE à Emmanuel FERREIRA, Alexis PIETTE à Bruno BONNEFOY

Excusés : Aucun

Absents : Aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 12 janvier 2015

Date d'affichage : 12 janvier 2015

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**OBJET : Choix de l'entreprise / Travaux de réparation des dégâts d'orage des 9 au 12
octobre 2014**

Monsieur l'Adjoint aux Travaux et à la Voirie rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer un marché pour les travaux de réparations des dégâts des intempéries d'octobre 2014.

Pour se faire, des consultations et demandes de devis ont été faites et cinq entreprises ont répondu par une offre :

- Société LAUTIER pour un montant de 66 150 € HT
- Société JOFFRE pour un montant de 92 510 € HT
- Société TPCR pour un montant de 47 970 € HT
- Société GALIZZI pour un montant de 50 880 € HT
- Société NABAIS pour un montant de 82 250 € HT

Il s'avère que les entreprises ont répondu à des critères quantitatifs qui ne peuvent permettre au Conseil Municipal de définir son choix autrement que par le prix. Par ailleurs, les différences de prix sont importantes et suscitent l'incompréhension du Conseil Municipal. L'adjointe à l'Urbanisme et au Développement Durable précise que, eu égard au montant du marché, il convient de lancer un appel d'offre avec un règlement de consultation incluant des critères de sélection bien définis permettant de choisir le candidat le mieux disant. Après délibération, le Conseil Municipal, juge le seul critère du prix insuffisant pour fixer son choix et décide, à l'unanimité, de relancer un appel d'offre incluant d'autres critères de sélection.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie conforme,
Le Maire,

| | | | | |
|--|------------------------------|----------------------------|---------------------------|---|
| Frédéric BARNEAUD | Rachel BAUDRY | Bruno BONNEFOY | Thérèse DELBOS | Chantal FABIEN |
| Brigitte FAVAND | Emmanuel FERREIRA | Maria FERNANDES | Serge GUIRAUD | Martine JULIA - SANCHEZ |
| Delphine LAVILETTE PROCURATION | Martine LOPEZ | Pierre MICHEL | Michel PARADIS | Alexis PIETTE PROCURATION |
| Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE | Michèle ROMIEU | Franck TICHADOU | | |

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MONTAREN ET SAINT MEDIERS**

Séance du 21 janvier 2015

L'an deux mille quinze et le vingt et un janvier, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, Maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Maria FERNANDES, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE, Michel PARADIS, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Alex PIETTE, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY, Frédéric BARNEAUD, Thérèse DELBOS

Pouvoirs (2) : Delphine LAVILETTE à Emmanuel FERREIRA, Alexis PIETTE à Bruno BONNEFOY

Excusés : Aucun

Absents : Aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 12 janvier 2015

Date d'affichage : 12 janvier 2015

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : Mise en place d'un contrat cadre de Conseil et d'Assistance en matière d'urbanisme, mobilier urbain, ...

Madame l'adjointe à l'Urbanisme et au Développement Durable expose au Conseil Municipal le projet de recourir à une mission de conseil en développement local, en aménagement du territoire et en urbanisme.

La commune souhaite s'assurer les compétences d'un partenaire spécialisé, lui apportant l'expertise technique et financière nécessaire à la conception et à la mise en œuvre de ses différents projets.

L'ensemble des conditions de réalisation de la mission ne pouvant être définies en amont, l'Adjointe à l'Urbanisme et au Développement Durable propose au Conseil Municipal d'opter pour un accord-cadre à lot unique, dont les marchés subséquents préciseront les besoins.

Le marché est unique. Il a pour objet l'exécution de :

- Missions de conseil en aménagement du territoire et urbanisme (étude de faisabilité technique et financière, programmation, AMO pour la réalisation de projets...)
- Missions de conseil et d'accompagnement en architecture (cahier de prescriptions architecturales, paysagères et urbaines, réalisation d'esquisses et d'APS pour des projets modestes...)

L'accord-cadre fera l'objet de marchés subséquents, dont les modalités de passation seront définies dans le CCP et la convention de l'accord-cadre. Ils seront définis selon les besoins.

L'accord-cadre est défini en valeurs, avec un minimum et un maximum de :

Valeur minimum : 10 000.00 euros HT

Valeur maximum : 35 000.00 euros HT

Le marché sera attribué à un seul opérateur.
La durée du marché est fixée à 4 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recourir à un contrat-cadre de Conseil et d'Assistance en matière d'urbanisme, mobilier urbain et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie conforme,
Le Maire,

| | | | | |
|--|------------------------------|----------------------------|---------------------------|---|
| Frédéric BARNEAUD | Rachel BAUDRY | Bruno BONNEFOY | Thérèse DELBOS | Chantal FABIEN |
| Brigitte FAVAND | Emmanuel FERREIRA | Maria FERNANDES | Serge GUIRAUD | Martine JULIA - SANCHEZ |
| Delphine LAVILETTE PROCURATION | Martine LOPEZ | Pierre MICHEL | Michel PARADIS | Alexis PIETTE PROCURATION |
| Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE | Michèle ROMIEU | Franck TICHADOU | | |